

Taxes ordures ménagères

Par karaco, le 04/10/2019 à 09:45

Bonjour, je suis sur le point de déménager, je suis locataire depuis 2016. Mes propriétaires me réclament les taxes ordures ménagères de ses 3 années alors que jamais réclamé avant. Ont ils le droit de me réclamé les années précédentes ? Merci.

Par **samsung**, le **04/10/2019** à **11:11**

Bonjour,

oui, le propriétaire peut remonter sur 3 ans pour reclamer les charges locatives non faites et le locataire pour la restitution du surplus; Vous lui demander en justificatif, de vous presenter les 3 années de ses T.F ou la TEOM est mentionnée.

Cordialement.

Par karaco, le 04/10/2019 à 11:13

Merci pour votre réponse, ça m'aide beaucoup